

2 MDH
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Allée de Thann
21000 DIJON
RCS DIJON 794 095 331

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 12 SEPTEMBRE 2025**

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Hamlet MARANYAN,
- Monsieur Diko MELKOIAN,

Détenant ensemble 100 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2 MDH désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2 MDH et conformément aux dispositions de de l'article 19 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 11 Allée de Thann, 21000, DIJON pour le fixer au 7 Rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, et ce à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 5 - Siège social

Le siège social est fixé : 7 Rue Nicolas de Condorcet 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

Il peut être transféré en tout autre endroit par décision collective extraordinaire des associés "

TROISIÈME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

Monsieur Hamlet MARANYAN

Monsieur Diko MELKOIAN